
**Chariots de manutention —
Durabilité —**

**Partie 1:
Vocabulaire**

Industrial trucks — Sustainability —

Part 1: Vocabulary
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 23434-1:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 23434-1:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
Bibliographie	8

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 23434-1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 110, *Chariots industriels*, Sous-comité SC 5, *Développement durable*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 23434 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Chariots de manutention — Durabilité —

Partie 1: Vocabulaire

1 Domaine d'application

Le présent document établit les termes et définitions de la durabilité des chariots de manutention.

Le présent document est applicable au cycle de vie des chariots de manutention (ci-après désignés chariots) tels que définis dans l'ISO 5053-1.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- Plateforme de consultation en ligne ISO: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- Electropedia IEC: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

durabilité

état du système mondial, y compris les aspects environnementaux, sociaux et économiques, qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

Note 1 à l'article: Les aspects environnementaux, sociaux et économiques interagissent, sont interdépendants et sont souvent désignés comme les trois dimensions de la durabilité.

Note 2 à l'article: La durabilité est l'objectif du *développement durable* (3.2).

[SOURCE: Guide ISO 82:2019, 3.1]

3.2

développement durable

développement qui répond aux besoins environnementaux, sociaux et économiques du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

[SOURCE: Guide ISO 82:2019, 3.2, modifiée — La Note 1 à l'article a été supprimée.]

3.3

facteur de durabilité

indicateur de durabilité

facteur relatif à des impacts économiques, environnementaux ou sociaux

[SOURCE: ISO 21929-1:2011, 3.33, modifiée — Dans la définition, le mot "indicateur" a été remplacé par "facteur" et "facteur de durabilité" a été ajouté comme un terme privilégié.]

**3.4
impact environnemental**

toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des *aspects environnementaux* (3.7) d'un organisme, d'un produit ou d'un système de service

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.2.4, modifiée — Dans la définition, “toute” a été ajouté et les mots “d'un produit ou d'un système de service” ont été ajoutés après “aspect environnemental”.]

**3.5
impact économique**

impact sur l'économie, résultant totalement ou partiellement des *aspects économiques* (3.8)

[SOURCE: ISO 15392:2019, 3.17.1]

**3.6
impact social**

impact sur la société ou sur la qualité de vie, résultant totalement ou partiellement des *aspects sociaux* (3.9)

[SOURCE: ISO 15392:2019, 3.17.3]

**3.7
aspect environnemental
dimension environnementale**

élément des activités, produits ou services d'un organisme interagissant ou susceptible d'interactions avec l'environnement

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.2.2, modifiée — Les Notes 1 et 2 à l'article ont été supprimées. “Dimension environnementale” a été ajouté comme un terme toléré.]

**3.8
aspect économique
dimension économique**

élément des activités ou produits ou services d'un organisme qui interagit ou peut interagir avec l'économie

ISO 23434-1:2021
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021>

**3.9
aspect social
dimension sociale**

élément des activités ou produits ou services d'un organisme qui interagit ou peut interagir avec la société ou la qualité de vie

**3.10
responsabilité sociétale**

responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui

- contribue au *développement durable* (3.2), y compris à la santé et au bien-être de la société;
- prend en compte les attentes des *parties prenantes* (3.11);
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations

Note 1 à l'article: Les activités comprennent des produits, des services et des processus.

Note 2 à l'article: Les relations correspondent aux activités de l'organisation au sein de sa sphère d'influence.

[SOURCE: ISO 26000:2010, 2.18]

3.11**partie prenante**

individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation

[SOURCE: ISO 26000:2010, 2.20]

3.12**cycle de vie**

phases consécutives et liées d'un système de produits (ou de services), de l'acquisition des *matières premières* (3.20) ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale

Note 1 à l'article: Les phases du cycle de vie incluent l'acquisition des matières premières, la conception, la production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement en fin de vie et l'élimination finale.

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.3.3]

3.13**analyse du cycle de vie****ACV**

compilation et évaluation des intrants, des extrants et des *impacts environnementaux* (3.4) potentiels d'un système de produits au cours de son *cycle de vie* (3.12)

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.2]

3.14**évaluation de l'impact du cycle de vie****ACVI**

phase de l'*analyse du cycle de vie* (3.13) destinée à comprendre et évaluer l'ampleur et l'importance des *impacts* (3.4) potentiels d'un système de produits sur l'environnement au cours de son *cycle de vie* (3.12)

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.4]

ISO 23434-1:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021>

3.15**inventaire du cycle de vie****ICV**

phase de l'*analyse du cycle de vie* (3.13) impliquant la compilation et la quantification des intrants et des extrants, pour un système de produits donné au cours de son *cycle de vie* (3.12)

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.3]

3.16**durée de vie utile**

période de temps pendant laquelle toutes les exigences de performance sont satisfaites

Note 1 à l'article: La détermination de la durée de vie utile peut varier en fonction des besoins de l'utilisateur (par exemple, économique).

[SOURCE: Guide ISO/IEC 41:2018, 3.23, modifiée — La Note 1 à l'article a été ajoutée]

3.17**fin de vie**

phase qui débute lorsque le produit utilisé est prêt pour une mise au rebut, un *recyclage* (3.39), une *ré-utilisation* (3.35), etc. et s'achève lorsque le produit retourne à un état naturel (combustion, détérioration), ou est recyclé ou réutilisé

[SOURCE: ISO 16759:2013, 3.3.3]

3.18

machine en fin de vie

machine qui a accompli sa *vie utile* (3.16) et qui est mise hors service pour traitement de fin de vie

[SOURCE: ISO 16714:2008, 3.2, modifiée — Dans la définition, “traitement de fin de vie” a été utilisé au lieu de “mise au rebut”.]

3.19

éco-conception

approche méthodique qui prend en considération les *aspects environnementaux* (3.7) du processus de conception et développement dans le but de réduire les *impacts environnementaux* (3.4) négatifs tout au long du *cycle de vie* (3.12) d'un produit

Note 1 à l'article: D'autres termes sont utilisés dans le monde, comme “conception éco-responsable”, “conception pour l'environnement”, “conception verte” et “conception durable”.

[SOURCE: ISO 14006:2020, 3.2.2]

3.20

matière première

matière première ou secondaire utilisée pour réaliser un produit

Note 1 à l'article: Les matières secondaires incluent les matières recyclées.

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.15]

3.21

substance dangereuse

substance qui peut affecter négativement la santé humaine ou l'environnement avec un effet immédiat ou retardé

Note 1 à l'article: Les fabricants peuvent déterminer les substances dangereuses en fonction des réglementations nationales ou régionales.

[SOURCE: IEC Guide 109:2012, 3.6, modifiée — La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.22

valorisation énergétique

processus qui convertit une sorte d'énergie en une autre sorte d'énergie et réalise une *valorisation* (3.42) de l'énergie

3.23

consommation énergétique

quantité d'énergie utilisée

[SOURCE: ISO 50001:2018, 3.5.2]

3.24

rendement énergétique

efficacité de la conversion d'énergie en travail utile

[SOURCE: ISO 10987:2012, 3.11]

3.25

émission de polluants

rejet ou déversement qui affecte négativement l'environnement

3.26

émission de gaz d'échappement

polluants contenus dans les gaz d'échappement des moteurs à combustion interne ou phénomène d'émission de ces polluants

[SOURCE: ISO 7967-12:2014, 3.1.1]

3.27**gaz à effet de serre
GES**

constituant gazeux de l'atmosphère, naturel ou anthropique, qui absorbe et émet le rayonnement de longueurs d'onde spécifiques du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages

Note 1 à l'article: Pour obtenir la liste des GES, se référer au dernier Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Note 2 à l'article: La vapeur d'eau et l'ozone sont des GES d'origine anthropique et naturelle mais ils ne figurent pas parmi les GES reconnus étant donné que, dans la plupart des cas, il est difficile d'isoler la composante de réchauffement planétaire induite par l'Homme et imputable à leur présence dans l'atmosphère.

[SOURCE: ISO 14064-1:2018, 3.1.1]

3.28**émission de gaz à effet de serre
émission de GES**

libération d'un *GES* (3.27) dans l'atmosphère

[SOURCE: ISO 14064-1:2018, 3.1.5]

3.29**équivalent dioxyde de carbone
CDE**

quantité qui décrit, pour un mélange et une quantité donnée de gaz à effet de serre (*GES*) (3.27), la quantité de CO₂ qui aurait le même *potentiel de réchauffement global* (*PRG*) (3.30)

[SOURCE: ISO 23308-1:2020, 3.3]

3.30**potentiel de réchauffement global
PRG**

indice basé sur les propriétés radiatives des *GES* (3.27), mesurant le forçage radiatif suite à une émission pulsée d'une unité de masse d'un GES donné dans l'atmosphère actuelle intégrée sur une période choisie, par rapport à celui du dioxyde de carbone (CO₂)

[SOURCE: ISO 14064-1:2018, 3.1.12]

3.31**bruit**

son qui est jugé désagréable, inattendu, indésirable ou nocif

[SOURCE: ISO/TS 12913-2:2018, 3.6, modifiée — La Note 1 à l'article a été supprimée.]

3.32**vibration**

oscillations mécaniques autour d'un point d'équilibre

Note 1 à l'article: Les oscillations peuvent être périodiques ou aléatoires.

[SOURCE: ISO 2041:2018, 3.2.1, modifiée — La Note 2 à l'article a été supprimée.]

3.33**compatibilité électromagnétique****CEM**

degré d'immunité aux rayonnements électromagnétiques incidents et niveau de rayonnement électromagnétique émis par les appareils électriques

[SOURCE: ISO 8100-20:2018, 3.6]

3.34

sécurité

absence de risque intolérable

[SOURCE: Guide ISO/IEC 51:2014, 3.14]

3.35

réutilisation

toute opération par laquelle des composants d'une *machine en fin de vie* (3.18) sont utilisés pour le même usage

Note 1 à l'article: La réutilisation comprend la *réfection* (3.37).

[SOURCE: ISO 16714:2008, 3.11.1, modifiée — La Note 2 à l'article a été supprimée.]

3.36

contrepartie

composant à la fin de sa *durée de vie utile* (3.16) qui peut être traité de manière à pouvoir être réutilisé

Note 1 à l'article: Une contrepartie a une valeur monétaire et n'est pas un déchet.

[SOURCE: ISO 10987-2:2017, 3.1, modifiée — Dans la définition, le mot "service" a été omis.]

3.37

réfection

processus industriel qui produit un produit à partir de produits usagés ou de pièces usagées où au moins une modification est réalisée qui influence la sécurité, les performances initiales, le but ou le type de produit

Note 1 à l'article: Le produit créé par le procédé de réfection peut être considéré comme un nouveau produit lorsqu'il est mis sur le marché.

[ISO 23434-1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021)

3.38

remise à neuf

processus industriel qui produit un produit à partir de produits usagés ou de pièces usagées où aucune modification n'est réalisée qui influence la sécurité, les performances initiales, le but ou le type de produit

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/12fee484-4ccd-4a2a-8781-20b56eede1ec/iso-23434-1-2021>

3.39

recyclage

toute opération par laquelle les matériaux de déchets sont utilisés dans un procédé de fabrication pour le même usage initial ou pour d'autres, à l'exclusion de l'utilisation comme moyen de production d'énergie

[SOURCE: ISO 22628:2002, 3.3]

3.40

recyclabilité

aptitude des composants, des matériaux ou des deux à être retirés du flux de *fin de vie* (3.17) pour être recyclés

[SOURCE: ISO 22628:2002, 3.7]

3.41

taux de recyclabilité

R_{cyc}

pourcentage de la masse (fraction massique en pourcent) d'un nouveau véhicule qui peut être potentiellement recyclé, réutilisé ou les deux

[SOURCE: ISO 16714:2008, 3.8, modifiée — La Note 1 à l'article a été supprimée.]